RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup 2025

Réunion parents d'élèves de terminales

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2025 en 3 étapes

Début Nov. 2024 > Janvier 2025
Je m'informe
et découvre les formations

1

15 Janvier 2025 > 13 Mars 2025
Je m'inscris pour formuler mes vœux

Jusqu'au 2 Avril 2025
Je finalise mon dossier

2

2 Juin 2025 > 10 Juillet 2025
Je reçois les réponses
des formations et je décide

3

Début Nov. 2024 | Déc. | Janv. | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept.

Jeudi 13 mars :
Dernier jour pour formuler mes vœux

Vendredi 6 Juin - Mardi 10 Juin :
Classement des vœux
en attente

1

Nov. 2024 > janvier 2025
Je m'informe et découvre les formations

NOVEMBRE 2024 > JANVIER 2025

Pour préparer votre projet de poursuite d'études, **consultez les sites utiles**, notamment avenirs.onisep.fr et Parcoursup.gouv.fr

Au sein de votre lycée, échangez avec votre **professeur principal** et les **personnels d'orientation**.

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

*Le **1er conseil de classe** prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*

18 DÉCEMBRE

Ouverture de la carte des formations 2025 sur parcoursup.gouv.fr

24 000 formations supérieures, y compris en apprentissage, sont présentes sur la plateforme pour vous permettre de réaliser vos projets.

Des informations pratiques sur l'établissement et la formation sont proposées : la formation est-elle publique ou privée, les frais de scolarité, les enseignements et options proposées, les dates des journées portes ouvertes, des contacts, le nombre de places disponibles, les modalités de candidature et les perspectives de poursuite d'études ou d'insertion dans l'emploi après la formation.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?

Plus de 9 000 formations sont disponibles sur Parcoursup

Les formations disponibles sur Parcoursup

Parmi les 24 000 formations dispensant des diplômes nationaux et d'établissements :

- **Des formations sous statut étudiant** :
  - **Formations dites « non sélectives »** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS),
  - **Formations dites « sélectives »** : les classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc…
- **Des formations sous statut apprenti (en alternance)** :

☛ Certaines formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > **soyez vigilants**

Je recherche des formations sur parcoursup.gouv.fr

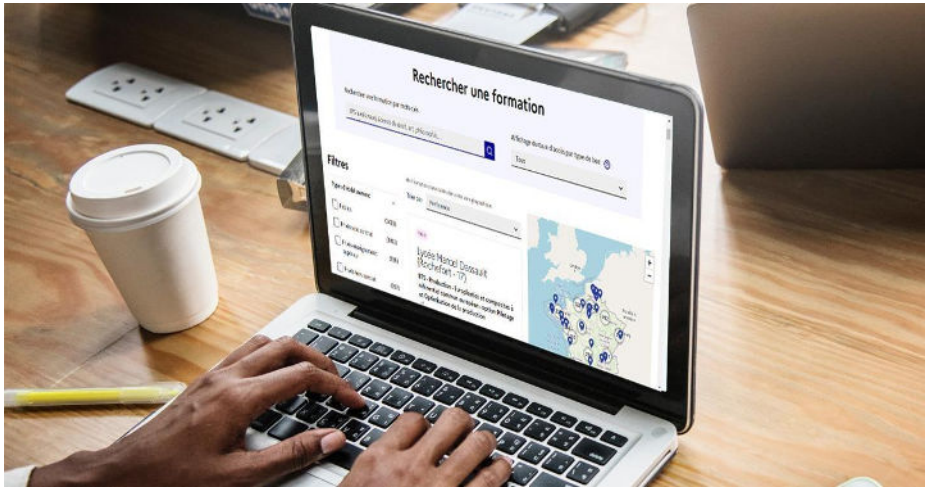

Rechercher des formations en utilisant des mots clés, une zone géographique ou d'autres critères de recherche comme le type de formation, les spécialités, un aménagement spécifique, etc.)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone géographique précise

Découvrez des formations

Retenez vos favoris pour garder la mémoire de vos recherches

Comparer les formations entre elles pour faire le choix qui vous convient

Répondre à l'attente des familles sur l'offre de formation

- **Nouveauté 2025 :** → **Carte d'identité de la formation** **en haut sur chaque fiche formation**

Nouveauté 2025 : sur le site parcoursup.gouv.fr (espace Ressources) un livret « **les bons réflexes** » aide lycéens et parents à se repérer pour choisir un établissement de formation

- **Vérifier en un clin d'œil** : le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, le label MESR ou encore l'éligibilité aux bourses
- On retrouve aussi aisément sur Parcoursup l'information sur les **frais de scolarité**, le **règlement de la CVEC**

La fiche de formation : tout savoir sur une formation

Pour chaque formation, une fiche de présentation organisée en 6 rubriques clés, pour être plus claire, plus riche, plus transparente

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques** : les contenus et l'organisation des enseignements, les dispositifs pédagogiques, les **frais de scolarité**, le règlement de la CVEC, les dates des journées portes ouvertes...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** à travers la représentation visuelle des critères définis par les formations (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements….) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- **Consulter les modalités de candidature** en particulier les conditions pour candidater, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- **Visualiser les chiffres d'accès à la formation :** des données clés sur l'admission en 2024 et les possibilités d'accès dans la formation pour les lycéens de terminale au cours des 3 dernières années ***Nouveauté 2025***
- **Poursuivre ses études et connaitre les débouchés** : des informations sur les taux de réussite, les possibilités de poursuite d'études, les taux d'insertion et conditions d'emploi des sortants de la formation ***Nouveauté 2025***
- **Contacter et échanger avec l'établissement** : contacts de référents de la formation, notamment le référent handicap

2

15 janvier 2025 > 13 mars 2025 > 2 avril 2025
Je m'inscris pour formuler mes voeux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 15 JANVIER AU 13 MARS

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-voeux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 13 mars 2025 : dernier jour pour formuler mes vœux.

MERCREDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

FÉVRIER - MARS

2e conseil de classe : *chaque vœu que je formule fait l'objet d'une* ***fiche Avenir*** *comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

- **Un message adressé aux lycéens un peu avant le 15 janvier sur leur adresse mail enregistrée au lycée pour activer leur compte :** une adresse valide et régulièrement utilisée **>>** pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant pour créer son dossier. Cet **identifiant** correspond au **numéro cyclades** (numéro d'inscription au bac)

Conseil aux parents ou tuteurs légaux **:** vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter

Entre le 15 janvier et le 13 mars 2025 inclus

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

> Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP, etc.) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)

> **Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive son vœu. Il est accompagné par son professeur principal

> **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune hiérarchisation pour éviter toute autocensure

> **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier

> **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connait que le vœu qui la concerne

Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul

Focus sur les vœux multiples (1/4)

> **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (*exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).*

> **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

> **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

> **Sauf exception (PASS Ile-de-France), il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Focus sur les vœux multiples (2/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

> **Les BTS et les BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**

> **Les DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**

> **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**

> **Les classes prépas** regroupées **par voie à l'échelle nationale (spécificité de l'internat)**

> **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'État à l'échelle nationale**

> **Les DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention à l'échelle nationale**

Focus sur les vœux multiples (3/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

> **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**.

Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

> **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**

> **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**

> **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale

> **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Focus sur les vœux multiples (4/4)

Les PASS et les LAS:

>**Pour les PASS**, les sous-vœux sont les options disciplinaires

Ex : PASS avec possibilité de sous-vœux « physique », « mathématiques », « droit », « économie »

>**Pour les LAS**, les sous-vœux sont la mention « accès santé » ou l'absence de mention « accès santé »

Ex : LAS psychologie avec possibilité de sous-vœux « accès santé » ou pas de mention « accès santé »

Les CPGE : un sous-vœux sans internat et un sous-vœux avec internat

Focus sur les vœux en apprentissage

> **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés

> **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)

> **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur parcoursup.gouv.fr

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles…)

> **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique :** un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

> L'appartenance ou non au secteur est **affichée aux candidats**. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

Point d'attention : pour les licences, les statistiques sur l'admission des lycéens de terminale au cours des 3 années passées (rubrique « Visualiser les chiffres d'accès à la formation ») sont celles des candidats qui étaient prioritaires pour le secteur de recrutement de la licence.

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc…)

- **Durée la césure :** d'un semestre à une année universitaire
- **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission >** Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doivent être adressés à la direction de l'établissement
- **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Dernier jour pour formuler vos vœux : Jeudi 13 mars 2025

(23h59 heure de Paris)

Les éléments transmis aux formations du supérieur

- **La rubrique Activités et centres d'intérêt** une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements

- **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation

- **Les pièces spécifiques ou formulaires** demandés par certaines formations sélectives

- **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée

- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**

  - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)

  - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)

- **Des informations sur votre parcours spécifique**

  - parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)

  - participation aux cordées de la réussite

  - certification des compétences numériques (Pix)

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de Droit

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en Licence de Droit :

Un questionnaire en ligne sur le site Avenirs de l'Onisep : https://avenirs.onisep.fr/attestation-parcoursup/droit-questionnaire-d-auto-evaluation-2023

Accessible (**à partir du 15 janvier 2025**) à partir des fiches de formations concernées ;

→ Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;

→ Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 2 avril 2025 23h59 (heure de Paris).

Focus sur l'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

On peut candidater sans évoquer son handicap !

La discrimination en raison du handicap est interdite

Les coordonnées d'un référent handicap sont disponibles sur chaque fiche de formation Il a la mission de répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.

Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra demander à Parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée**. Cela permet d'anticiper la rentrée étudiante dans le nouvel établissement.

A partir du 2 juin 2025, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos voeux : Mercredi 2 avril 2025

(23h59 heure de Paris)

L'analyse des candidatures par les formations

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche. **Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**

Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Apres analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 2 juin 2025.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 2 juin 2025.

Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.

Une politique volontariste d'égalité des chances mise en œuvre par Parcoursup

Un appui aux lycéens boursiers

> **Une priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives

> **Une aide financière de 500 € aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite

> Les **formations prenant en compte la participation aux cordées de la réussite le signalent** sur la fiche de présentation de la formation (rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »)

> L'information sur la **participation aux cordées de la réussite** est remontée par les proviseurs

> **Le lycéen décide** s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations

Des places priorisées pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

> Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

> Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

3

2 juin 2025 > 10 juillet 2025
Je reçois les réponses des formations et je décide

LUNDI 2 JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE. C'EST LE MOMENT DE FAIRE VOS CHOIX.

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin 2025 : je classe mes vœux en attente.

VENDREDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

JEUDI 10 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

MERCREDI 11 JUIN

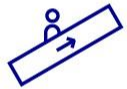

La **phase d'admission complémentaire** est ouverte. Jusqu'au 11 septembre, je peux formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore des places disponibles.

À PARTIR DU 1er JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

La phase d'admission principale : 2 juin au 10 juillet 2025

- Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix.**

- Les candidats consultent **les réponses des formations le 2 juin 2025**

- **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.

- Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.

- Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées**. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, …)

OUI (proposition d'admission) → **Le candidat accepte la proposition ou y renonce**

ou

En attente d'une place → **Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce**

ou

Non

> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)

OUI (proposition d'admission) → **Le candidat accepte la proposition ou y renonce**

ou

OUI-SI* (proposition d'admission) → **Le candidat accepte la proposition ou y renonce**

ou

En attente d'une place → **Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce**

* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

Vœux de Charlotte	2 juin : réponses des établissements	: réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE ECG Lycée Voltaire	En attente d'une place		Maintient
Licence Economie Gestion Université Orléans	OUI		Accepte
CPGE lettres et sciences sociales Lycée Guist'Hau Nantes	NON		
BUT Techniques de commercialisation Tours	OUI (proposition d'admission)		Renonce
BUT Techniques de commercialisation Colmar	OUI (proposition d'admission)		Renonce
BUT Technique de commercialisation Paris	En attente d'une place		Renonce

Les autres propositions s'annulent

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- **Le 5 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la CPGE ECG de Voltaire vœu maintenu en attente :**

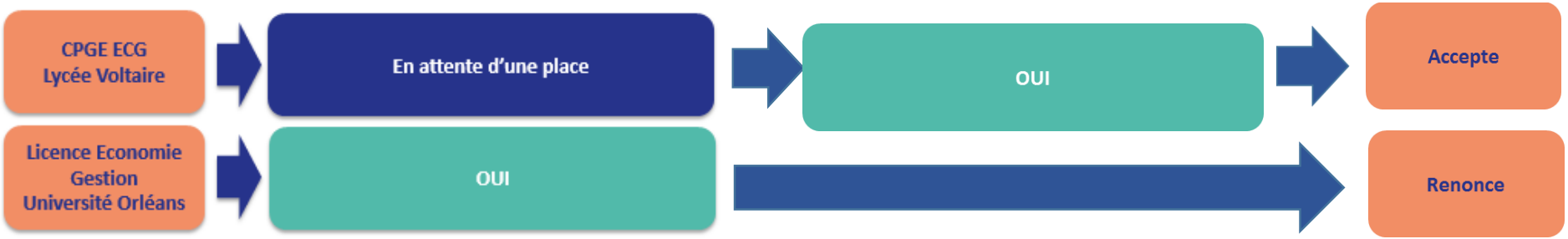

Comment classer ses vœux en attente ?

> **Entre le 6 et le 10 juin, les candidats doivent classer por ordre de préférence les vœux en attente qu'ils souihaitent conserver**

- La proposition d'admission déjà acceptée est conservée automatiquement bien sûr !
- Les vœux en attente que vous ne classez pas seront supprimés ; les vœux classés sont pris en compte pour la suite de la phase principale, à partir du 11 juin
- Pour classer vos vœux en attente, demandez vous simplement quelles sont les formations que vous préférez

A savoir : les formations ne connaissent pas le classement que vous décidez ; le classement ne modifie pas votre place dans la liste d'attente de la formation

- Pour vous aider Parcoursup met en place des outils
  - > Le site d'entrainement de la phase d'admission
  - > Les quiz, vidéo-tuto, les infographies et la FAQ

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

> **Dès le 3 juin 2025** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**

> **Du 11 juin au 11 septembre 2025** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**

> **A partir du 1er juillet 2025** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat,** le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Merci
de votre attention